

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 10 JUIN 2012

**MAISON DES ARTS ET DES LETTRES - SITE DE L'ÉCOLE SOPHIE-BARAT
SECTEUR CONCERNÉ - ZONES 0274, 0291, 0312, 0314, 0332**

AVIS PUBLIC est, par la présente donné, que la liste référendaire du secteur concerné a été déposée au bureau d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le 15 mai 2012.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

1. Peut être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique qui, le 2 avril 2012 :

- est domiciliée sur le territoire du secteur concerné, et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique ou morale qui est, depuis au moins 12 mois le 2 avril 2012, soit :

- **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis à l'arrondissement une demande d'inscription sur la liste référendaire;
- **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis à l'arrondissement une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de l'arrondissement a le droit d'être inscrit dans le secteur concerné, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné, le 2 avril 2012.

Ne peut être désigné, le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

Bureau d'arrondissement – Salle du conseil
555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage

Lundi 28 mai 2012 - 19 h à 22 h

Mardi 29 mai 2012 - 10 h à 13 h et 14 h 30 à 17 h 30

Le croquis du secteur concerné ainsi que la liste des adresses comprises dans ce secteur sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement : www.ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en communiquant au 514 868-4030.

DONNÉ à Montréal, ce dix-huitième jour de mai deux mille douze.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut